

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06244
Numéro SIREN : 801 112 657
Nom ou dénomination : 50 PARTNERS CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt 119763

50 Partners Capital
Société par actions simplifiée
au capital de 986 850 €
Siège social : 62 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris
801 112 657 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le dix-neuf juillet, à dix heures,

Les associés de la société 50 Partners Capital se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le représentant de la Présidente.

Monsieur Jérôme Masurel préside la séance en sa qualité de Président de la société « 50 Partners Gestion », Présidente de la société.

Monsieur Jean-François Drweski est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent **672 196** actions sur les 1 935 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence et les pouvoirs/votes par correspondance,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

DS


DS


-Sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, réduction du capital social de 599 850 € non motivée par des pertes par remboursement d'une somme de 0,31 € pour chaque action émise par la société et diminution de la valeur nominale des actions-
Pouvoirs à conférer à la Présidente,
-Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, réduction du capital social de 599 850 € non motivée par des pertes par remboursement d'une somme de 0,31 € pour chaque action émise par la société et diminution de la valeur nominale des actions- Pouvoirs à conférer à la Présidente

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, de réduire le capital social de 986 850 € à 387 000 € soit d'un montant de 599 850 € par remboursement d'une somme de 0,31 € sur chaque action émise par la société.

Cette opération sera réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chacune des 1 935 000 d'actions composant le capital social qui se trouvera ramenée de 0,51 € à 0,20 €.

Le capital se trouvera donc fixé à 387 000 € divisé en 1 935 000 actions de 0,20 € chacune de valeur nominale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la réalisation définitive de la réduction du capital social susvisée et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

DS
JM

DS
JD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le représentant de la Présidente et le secrétaire.

Le Président
La société 50 Partners Gestion
Représentée par
Monsieur Jérôme Masurel

Le Secrétaire
Monsieur Jean-François Drweski

DocuSigned by:
Jerome Masurel
A213004E5C3F4F0...

DocuSigned by:
Jean-François Drweski
AEFF21AC58F5478...